

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 10

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Séverine MORNAND, Jean-Yves NAUDIN, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : Mme Hannah BESSON

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Séverine MORNAND

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Acceptation du devis de la Marbrerie Vessot pour la fourniture et la pose de deux cavurnes pour 1 138.01 € TTC.
- Acceptation du devis de TRANSDEV pour le transport des enfants de l'école à la bibliothèque le Singuliers de Belleville en Beaujolais pour 243 € TTC.
- Acceptation du devis de ADTEC pour une inspection télévisée des réseaux de la place de la fontaine pour 1 032 € TTC.

### 2/ Vote du budget communal 2022

Monsieur le Maire présente le budget communal 2022 préparé par l'exécutif.

Monsieur le Maire présente le détail de la section de fonctionnement dont le vote est réalisé au niveau du chapitre :

✓ **EN DÉPENSES :**

- Chapitre 011 - charges à caractère général : 81 011 €  
*(eau / électricité / combustibles/ carburants / alimentation / fournitures d'entretien, de petits équipements, de voirie / vêtements de travail / fournitures administratives et scolaires / entretien des bâtiments, terrains, voies et réseaux, matériel roulant, petits matériels / maintenance / primes d'assurances / études et recherches / divers / honoraires et rémunérations d'intermédiaires / relations publiques / déplacements / frais postaux et télécommunications / locations / cotisations / autres services / impôts)*
- Chapitre 012 - charges de personnel : 150 400 €  
*(Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations / salaires / charges de sécurité sociale / autres charges sociales et de personnel)*
- Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 41 295 €  
*(Indemnités et cotisations retraite des élus / service incendie / contributions aux organismes de regroupement : Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) / Contribution au collège de Villié-Morgon / Subventions (associations) / charges de gestion courante)*
- Article 66111 - intérêts d'emprunt : 5 987 €
- Article 739221 - reversement sur FNGIR : 15 721.00 €
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 750 €  
*(subventions aux centres de loisirs, secours)*
- Dotation aux amortissements (subvention caserne) : 741.67 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement : 3 000 €

✓ **EN RECETTES :**

- Chapitre 70 - produits des services : 21 664.47 €  
*(Concessions cimetières & columbarium / droits d'occupation du domaine public EDF & <Orange/ paiements des familles pour cantine et garderie)*
- Chapitre 73 - impôts et taxes : 153 870 €  
*(Impôts locaux /attribution de compensation/taxe sur droits de mutation/dotation solidarité communautaire)*

- Chapitre 74 - dotations et participations : 81 527 €  
(*Dotation forfaitaire / dotation de solidarité rurale / dotations aux élus locaux / indemnité mensuelle versée par la Poste pour l'agence postale communale / crédit annuel versé par la CCSB pour l'entretien des voiries / compensations au titre des exonérations de taxes foncières et habitation/dotation recensement population*)
- Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 40 144.20 €  
(*revenus des immeubles / produits divers*)
- Chapitre 013 - atténuation de charges : 1 700 €  
(*Remboursement indemnités journalières dans le cadre du contrat groupe d'assurances*)

Monsieur le Maire présente le détail de la section investissement dont le vote est réalisé au niveau du programme :

En dépenses non affectées :

En dépenses : Remboursement emprunts : 19 789 €

En recettes : FCTVA : 3 000 €  
Taxe aménagement : 17 000 €  
Amortissement subvention caserne : 741.67 €  
Emprunt : 65 000 €

Pour les opérations :

Opération : Travaux sur bâtiments communaux

- Dépenses : 6 000 €

Opération : Réfection de chemins

- Dépenses : 1 500 €

Opération : Acquisition de matériel

- Dépenses 7 000 €

Opération : Site internet

- Dépenses : 1 200 €

Opération : Cimetière

- Dépenses : 2 000 €

Opération : Boutique éphémère

- Dépenses : 15 000.00 €

Opération : stationnement carrière

- Dépenses : 8 600 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget communal 2022 tel que présenté :

- Fonctionnement : budget équilibré en dépenses/recettes à 298 905.67 €
- Investissement :
  - o Dépenses : 61 089.00 €
  - o Recettes : 85 741.67 €

#### 4/ Budget assainissement

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2022 préparé par l'exécutif.

Monsieur le Maire présente le détail de la section de fonctionnement dont le vote est réalisé au niveau du chapitre :

✓ **EN DÉPENSES** :

- Locations/droits de passage : 2 000 €
- Divers : 360 €
- Dotations aux amortissements : 18 607.54 €
- Intérêts des prêts : 3 850 €
- ICNE : - 45 €
- Assistance à la mise en place de la délégation de service public pour la station d'épuration : 6 000 €

✓ **EN RECETTES** :

- Amortissements : 7 192.03 €
- Redevance assainissement collectif: 23 580.51 € (surtaxe assainissement et part communale assainissement)

Monsieur le Maire présente le détail de la section investissement :

✓ **EN DÉPENSES** :

- Amortissements : 7 192.03 €
- Remboursement emprunts : 13 499 €

✓ **EN RECETTES** :

- Amortissements : 18 607.54 €

- FCTVA : 32 586 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget assainissement 2022 tel que présenté :

- Fonctionnement : budget équilibré en dépenses/recettes à 30 772.54 €
- Investissement :
  - o Dépenses : 20 691.03 €
  - o Recettes : 51 193.54 €

#### 4/ Comptes rendus des réunions et des commissions

Course cycliste : une course, organisée par le Comité Sportif Beaujolais Mâconnais, aura lieu les 2-3 juillet 2022 sur les communes Emeringes-Jullié-Vauxrenard. Cette course fait partie du championnat Auvergne-Rhône-Alpes et apporte plus de 400 coureurs, toutes catégories confondues, et plus de 2 000 spectateurs, accompagnateurs et supporters. Les organisateurs sollicitent la commune pour la mise en place d'animation sur le parcours de la course (buvette, musique, ...).

Conseil municipal des jeunes : souhait des jeunes élus :

- d'organiser une journée sur le thème des premiers secours avec l'aide des pompiers de la caserne du Fief.
- de refaire une journée de ramassage des déchets avec marche

Il était envisagé de réparer 3 vélos mais ceux-ci sont trop anciens et les pièces introuvables ; il est décidé d'acheter 3 nouveaux vélos en remplacement.

Les enfants sont contents des nouveaux jeux de la cour d'école.

Le terrain de sport étant un peu ancien, il est envisagé de réaliser un city-stade sur ce terrain (à prévoir au budget 2023/2024).

#### 5/ Questions diverses

- Les poteaux d'éclairage public de la rue de l'église ont été installés.
- Coupe de bois : des problèmes sont rencontrés avec les forestiers sur la remise en état des chemins après travaux. Une rencontre est prévue avec un exploitant pour faire le point.
- Il est rappelé que certaines portions de chemins communaux sont interdites à la circulation des quads et des motos (arrêté consultable en mairie). Un engin non homologué et non immatriculé ne peut pas circuler sur les voies publiques.
- Un support de radiateur est à changer à l'école : à voir pendant les vacances de Noël.
- Problème avec l'horloge du clocher et la sonnerie des cloches : Daniel Laplace reprendra contact avec l'entreprise Bodet, chargée de la maintenance.
- Entretien des fossés en bordure des vignes sur l'ensemble de la commune : un plan d'entretien sera mis en place avant d'avoir des problèmes lors d'orages violents.
- L'entreprise en charge des travaux de la station d'épuration a remis en état la place du monument, bénévolement, avant la cérémonie du 11 novembre. Ils en sont remerciés. La commune leur a offert des bouteilles.
- La distribution du colis aux anciens a eu lieu samedi 18 décembre, en restant sur les paliers afin de respecter les normes sanitaires.
- Trottoirs franchissables de la grande rue : certains véhicules passent trop vite au lieu de s'arrêter lors du croisement ce qui rend dangereuses les sorties des riverains. Il sera étudié la mise en place bornes ou de miroirs.
- Vaccination mobile : 159 personnes ont été vaccinées à Jullié. Monsieur le Maire déplore que seulement 4 personnes du conseil soient venues tenir ce centre sur les 2 jours ½. Un grand remerciement est adressé au personnel de santé qui ont monté cette opération, aux infirmiers, aux médecins et aux différents acteurs de santé pour l'informatisation des sites.
- Vœux à la population : la question du maintien en présentiel pour 2022 est posée. Sinon, il sera envisagé une vidéo. Il convient que tout le monde soit prudent face au Covid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 2 février 2022 à 19 h 30.

Le Maire,  
Jérémy THIEN

